



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N° 2025-006-CDE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 03 Avril 2025

Le nombre des membres en exercice : 11

Présents : 07

Représentés : 01

Absent : 03

Total des Votes : 08

La Présidente,



Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sidoleine PAPAYA, présidente à la Caisse des Ecoles.

Présents : PAPAYA Sidoleine - TECHER Sophie - NAVARRO Magali - GONOT Nicaise - NABA Pascale - GAZE Emilie - LALLEMAND Cynthia

Ont voté par procuration : AMOURDOM Catherine

Absents : VIADERE Marie-Ange - BETON Lindsay - RAMIN Cathrine

Secrétaire de séance : GONOT Nicaise

LE QUORUM ETANT ATTEINT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il est soumis au vote ce jour le Budget Primitif 2025 de la caisse des écoles de Salazie contenu dans la note de présentation jointe.

Le débat d'orientation budgétaire portant sur les orientations générales à retenir pour 2025 s'est tenu le 31/03/2025 (Affaire n°2025-002-CDE).

Résultat de l'exercice 2024	Caisse des Écoles Salazie
Résultat de l'exercice 2024 de Fonctionnement	206 152,63
Résultat reporté de l'exercice 2023	-25 368,41
Résultat Cumulé de Fonctionnement de l'exercice 2024	180 784,22
Résultat de l'exercice 2024 de l'investissement	-5 153,52
Résultat reporté de l'exercice 2023	17 068,32
Résultat Cumulé de l'Investissement de l'exercice 2024	11 914,80
Résultat de clôture de l'Exercice 2024	192 699,02

Le budget primitif 2025 reprend les différents points évoqués lors des orientations budgétaires, après intégration des résultats de l'exercice n-1.

Le Budget Primitif 2025 s'élève à : **1 845 799,22 €** dont :

- **1 831 884,22 €** pour la section de fonctionnement
- **13 914,80 €** pour la section d'investissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de la Caisse des Ecoles

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-003-CDE, en date du 31 mars 2025, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Caisse des Ecoles joint en annexe de la présente délibération.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales : « le budget de la commune est proposé par le président et voté par le conseil d'administration (...) » ;

Considérant que le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle de l'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent ; qu'il regroupe la totalité des recettes et des dépenses (règle de l'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité) ;

Considérant que le budget primitif proposé est en équilibre réel ; qu'il remplit donc les conditions suivantes :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;

Considérant que le budget primitif a été élaboré selon les règles prévues par le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959, modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M57 ;

Après avoir échangé et délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget Primitif de la Caisse des écoles comme suit au niveau du chapitre sans vote formel sur les chapitres

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2025	Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2025
Chapitre 011 – Charges à caractère général	80 000,00	Chapitre 74 – Dotations et subv	1 650 000,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 747 884,22	Chapitre 75 – Autres produits	100,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000,00	Chapitre 013 – Atténuations de ch	1 000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00		
Sous-total mouvements réels	1 829 884,22	Sous-total mouvements réels	1 651 100,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	2 000,00	Chapitre 042 – Opérations d'ordre	0,00
Sous-total mouvements d'ordre	2 000,00	Sous-total mouvements d'ordre	0,00
001 – report de la section de fonctionnement		002- Résultat fonctionnement reporté	180 784,22
TOTAL	1 831 884,22	TOTAL	1 831 884,22

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2025	Les recettes prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2025
Chapitre 21 – Immo. Corporelles	13 914,80	Sous-total mouvements réels	
Sous-total mouvements réels	13 914,80	Chapitre 040 – Opérations d'ordre	2 000,00
Chapitre 040 – Op. d'ordre - 139148	0	Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement	
Sous-total mouvements d'ordre	0	Sous-total mouvements d'ordre	2 000,00
		001 – solde de la section d'investissement	11 914,80
TOTAL	13 914,80	TOTAL	13 914,80

- **Autorise** la Présidente ou la vice-présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

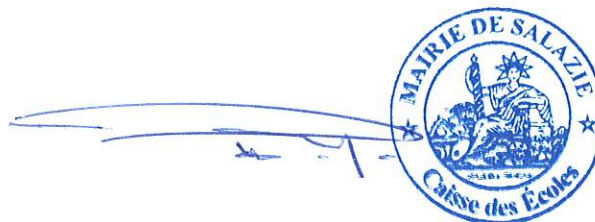
.....
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance
Nicaise GONOT



La Présidente,
Sidoleine PAPAYA



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est soumis au vote ce jour le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles de Salazie

Le débat d'orientation budgétaire portant sur les orientations générales à retenir pour 2025 s'est tenu le 31/03/2025 (2025-003-CDE)

➤ Les dépenses de fonctionnement : 1 831 884,22 €

Les charges à caractère général – Chapitre 011 (80 000€) seront les suivantes :

Fourniture de bureau direction	3 000,00 €
Livres et manuels scolaires	18 000,00 €
Récompense de fin d'année	15 000,00 €
Abonnement presse (Concours dictée)	1 000,00 €
Cahier appel	500,00 €
Enveloppes élections	500,00 €
Transport Piscine	20 000,00 €
Transport vers collège	4 000,00 €
Sortie Pédagogique	12 000,00 €
Transport classe transplantée	4 000,00 €
Fournitures pharmaceutiques	1 500,00 €
Fêtes et cérémonie	500,00 €
	80 000,00

Les Charges de personnels et frais assimilés – Chapitre 012 (1 747 884,22 €) :

- Elles correspondent au personnel en poste pour accomplir les différentes actions ainsi que l'encadrement nécessaire au sein des écoles. Elles s'élèveront à 1 747 884,22 €.

Les Autres charges de gestion courantes – Chapitre 65 (1 000,00 €) :

- Une attribution de 950€ est prévue pour les petits concours
- Charges diverses de gestion courante (impôts) 50,00 €

Au chapitre 67 (1 000,00 €) « Charges spécifiques », il est proposé d'inscrire les crédits pour l'annulation de titre 1 000,00€

Au chapitre 042 (2 000,00 €) « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des dépenses de fonctionnement de l'année 2025 est la suivante :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution
Chapitre 011 – Charges à caractère général	85 500,00	80 000,00	-10.75
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 900 136,59	1 747 884,22	-15.09
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	705,00	1 000,00	0
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00	0
Sous-total mouvements réels	1 988 341,59	1 829 884,22	-25.84
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	10 000,00	2 000,00	0
Chapitre 023 – Virement à la section d'invest.	14 000,00		+14.00
Sous-total mouvements d'ordre	24 000,00	2 000,00	14
001 – report de la section de fonctionnement	25 368,41		
TOTAL	2 037 710	1 831 884,22	-11.84

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

➤ **Les recettes de fonctionnement (1 831 884,22 €)**

Le budget de la Caisse des Écoles est un budget annexe financé principalement par :

Au chapitre 74 « Dotations et participations » :

- La subvention communale : 1 000 000,00 €
- Les remboursements des CUI pour un montant de 650 000,00 €

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :

- Les produits divers de gestion courante 100,00 €

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » :

- Les remboursements sur rémunérations 1 000,00 €

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des recettes de fonctionnement de l'année 2025 est la suivante :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution
Chapitre 74 – Dotations et subv	2 021 215,00	1 650 000,00	-20,84
Chapitre 75 – Autres produits	505,00	100,00	-80,20
Chapitre 013 – Atténuations de ch	1 990,00	1 000,00	-49,75
Sous-total mouvements réels	2 023 710,00	1 651 100,00	-20,88
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	14 000,00	0,00	0
Sous-total mouvements d'ordre	14 000,00	0,00	0
002- Résultat fonctionnement reporté		180 784,22	
TOTAL	2 037 710,00	1 831 884,22	-10,10

➤ **Les dépenses d'investissement (13 914,80€)**

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » une somme de 13 914,80 € est prévue pour l'acquisition de matériel informatique et mobilier.

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des dépenses d'investissement de l'année 2025 est la suivante :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2024	BUDGET 2025
Chapitre 21 – Immo. Corporelles	27 068,32	13 914,80
Sous-total mouvements réels	27 068,32	13 914,80
Chapitre 040 – Op. d'ordre - 139148	14 000,00	0
Sous-total mouvements d'ordre	14 000,00	0
TOTAL	41 068,32	13 914,80

➤ **Les recettes d'investissement (13 914,80 €)**

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » une somme de 2 000,00 € est prévue pour l'amortissement des immobilisations.

Solde reporté de la section d'investissement 002 – pour un montant de 11 914,80 €

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des recettes d'investissement de l'année 2025 est la suivante :

Les recettes prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2024	BUDGET 2025
Sous-total mouvements réels	0	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	10 000,00	2 000,00
Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement	14 000,00	
Sous-total mouvements d'ordre	24 000,00	2 000,00
001 – solde de la section d'investissement	17 068,82	11 914,80
TOTAL	41 068,82	13 914,80

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

2- INDICATEURS FINANCIERS

➤ L'évolution des dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présentent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre les budgets 2024 et le Budget 2025 :

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 925 324,84	1 831 884,22	- 93 440,62

NB : les dépenses affichées dans le tableau ci-dessus correspondent aux seuls comptes de la classe 6 des dépenses réelles de fonctionnement : les atténuations de produits du chapitre 014 ne sont pas retenues dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges du chapitre 013 qui sont comptabilisées en déduction des charges.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de la Caisse des Ecoles

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le Budget Primitif 2025 de la Caisse des Ecoles joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'administration :

- Approuve le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles au niveau du chapitre, sans vote formel sur les chapitres
- Autorise la Présidente ou la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CAISSE DES ECOLES : Ville de Salazie (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL SALAZIE (2)

Numéro SIRET : 26974045200017

POSTE COMPTABLE : SAINT ANDRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CAISSE DES ECOLES SALAZIE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE Date de télétransmission : 22/04/2025 Date de réception préfecture : 22/04/2025	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
---	--

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	43
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	44
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 -- Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7510

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	157.44
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	155.24
3	Dépenses d'équipement brut / population	7.02
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101.40
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4.50
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 B du CGI.

(4) Pour les collectivités mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Avec le service de réception en préfecture
99740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

Accusé de réception
N° 74-2197421212025
Date de réception : 2025-06-23
Date de réexpédition : 2025-06-23

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer avec « avec » ou « sans ».
- (3) A compléter par un dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- sans vote formel ;
 - budget voté par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 948 171,32	2 149 170,43	-8 300,09	A1 192 699,02
Investissement	14 000,00	8 846,48	17 068,32	A2 11 914,80
Fonctionnement	1 934 171,32	2 140 323,95	-25 368,41	A3 180 784,22

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		
				Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	192 699,02
Investissement	A2 + B2	11 914,80
Fonctionnement	A3 + B3	180 784,22

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		13 914,80	2 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 11 914,80
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	13 914,80	13 914,80
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 831 884,22	1 651 100,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 180 784,22
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 831 884,22	1 831 884,22
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 845 799,02	1 845 799,02

Accusé de réception
974-219740214-7
Date de télétransmission
Date de réception

Accusé de réception en
974-219740214-202504
Date de télétransmissio
Date de réception préfe

(11) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et en recettes, aux recettes telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

es dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à

l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	27 068,82	0,00	13 914,80	13 914,80	13 914,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 068,82	0,00	13 914,80	13 914,80	13 914,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		27 068,82	0,00	13 914,80	13 914,80	13 914,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	41 068,82	0,00	13 914,80	13 914,80	13 914,80
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 914,80
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	24 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 914,80
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 914,80
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

2 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	85 500,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 900 136,59	0,00	1 747 884,22	1 747 884,22	1 747 884,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	705,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 986 341,59	0,00	1 828 884,22	1 828 884,22	1 828 884,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 988 341,59	0,00	1 829 884,22	1 829 884,22	1 829 884,22

023	Virement à la section d'investissement (4)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	2 012 341,59	0,00	1 831 884,22	1 831 884,22	1 831 884,22
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 831 884,22
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 990,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 021 215,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	505,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		2 023 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 023 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 037 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	180 784,22
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 831 884,22
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	13 914,80	0,00	13 914,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 914,80	0,00	13 914,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 914,80
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	80 000,00		80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 747 884,22		1 747 884,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 829 884,22	2 000,00	1 831 884,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 831 884,22
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 000,00	2 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 000,00	2 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 914,80
---	-----------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 914,80
--	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 000,00		1 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 650 000,00		1 650 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	100,00	0,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement – Total		1 651 100,00	0,00	1 651 100,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-2025-0408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			180 784,22
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 831 884,22

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	41 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
04 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées								13 914,80
--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	24 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	14 000,00		0,00	0,00	0,00
04 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	10 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
04 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	24 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

			R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	11 914,80
--	--	--	---	------------------

			Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--	--	--	---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					13 914,80

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	41 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80
21838 Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	17 068,82	0,00		11 914,80	11 914,80	0,00	11 914,80	11 914,80
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0206 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

CDE-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45 ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	27 068,82	0,00	0,00	13 914,80	13 914,80	0,00	13 914,80	13 914,80
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148 Subv. transf. Autres communes	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	24 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02 Virement de la section de fonctionnement	14 000,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
2808 Autre matériel informatique	10 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
2809 Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
2810 Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
04 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	24 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

Accusé de réception en préfecture
04/02/2025 15:21:40
Date de télétransmission : 04/02/2025
Date de dépôt : 24/04/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	2 012 341,59	0,00	0,00	1 831 884,22	1 831 884,22	0,00	1 831 884,22	1 831 884,22
011	Charges à caractère général (3)	85 500,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 900 136,59	0,00		1 747 884,22	1 747 884,22		1 747 884,22	1 747 884,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	705,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 986 341,59	0,00	0,00	1 828 884,22	1 828 884,22	0,00	1 828 884,22	1 828 884,22
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		1 988 341,59	0,00	0,00	1 829 884,22	1 829 884,22	0,00	1 829 884,22	1 829 884,22
023	Virement à la section d'investissement	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
044	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		24 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 831 884,22
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 037 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
013	Atténuations de charges (2)	1 990,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	2 021 215,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	505,00	0,00	100,00	100,00	100,00
	Total des recettes de gestion des services	2 023 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	2 023 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	14 000,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	180 784,22
--	---------------------------------------	------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 831 884,22
--	---	--------------

Accusé de réception en préfecture
074-219740214-22040205-2025-00000000-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

- (1) Voir l'annexe 5B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Huit opérations imputées aux chapitres 016 et 017.
- (3) C'est le chapitre du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
- (4) Les articles 76 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 012 341,59	0,00	0,00	1 831 884,22	1 831 884,22	0,00	1 831 884,22	1 831 884,22
011	Charges à caractère général (4)	85 500,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	7 300,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6245	Transports de personnes extérieures	40 400,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 900 136,59	0,00		1 747 884,22	1 747 884,22		1 747 884,22	1 747 884,22
6331	Versement mobilité	27 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 300,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64131	Rémunérations	345 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64133	Primes et autres indemnités	14 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64134	Autres emplois aidés	1 231 836,59	0,00		1 122 384,22	1 122 384,22		1 122 384,22	1 122 384,22
64135	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	125 000,00	0,00		118 000,00	118 000,00		118 000,00	118 000,00
64136	Cotisations aux caisses de retraites	62 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
64137	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	60 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00
64138	Presta. versées pour le compte du FNAL	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	705,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65131	Bourses	600,00	0,00		950,00	950,00	0,00	950,00	950,00
6541	Créances admises en non-valeur	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	95,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 986 341,59	0,00	0,00	1 828 884,22	1 828 884,22	0,00	1 828 884,22	1 828 884,22
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		1 988 341,59	0,00	0,00	1 829 884,22	1 829 884,22	0,00	1 829 884,22	1 829 884,22
023	Virement à la section d'investissement	14 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	10 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		24 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
9740214-20250408-2025-006-CDE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	2 037 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 990,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6459	Remb. charges sécu sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 021 215,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
744	FCTVA	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	601 205,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	1 100 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
74748	Participation autres communes	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	505,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	505,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
04	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 023 710,00	0,00	1 651 100,00	1 651 100,00	1 651 100,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	14 000,00		0,00	0,00	0,00
04	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre						
		14 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)				A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-06-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
		Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600.00 €		11/04/2022
		Catégories de biens amortis		
L	Biens dont la valeur est inférieure à 500		1	11/04/2022
L	Logiciels bureautique		2	11/04/2022
L	Logiciel applicatifs, progiciels		5	11/04/2022
L	Frais détudes		5	11/04/2022
L	Frais dinserion		5	11/04/2022
L	Installations équipement climatisation et chauffage		15	11/04/2022
L	Matériel et outillage techniques :Meuleuse, tondeuse, débrousaillieuse, tronçonneuse, karcher		6	11/04/2022
L	Matériel de transport		5	11/04/2022
L	Mat bureau électrique ou électronique		5	11/04/2022
L	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, serveurs,		3	11/04/2022
L	Mobilier : Bureaux, chaises, armoires		10	11/04/2022
L	Autres immobilisations corporelles		6	11/04/2022
L	Subventions déqupement transférables : Equipement informatique		3	11/04/2022
L	Equipement en matériel de transport		5	11/04/2022
L	Equipement en mobilier		10	11/04/2022
L	Equipement en appareils de chauffage et de climatisation		15	11/04/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	5,80	5,80
Adjoint technique pal 2 ci	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,80	1,80
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	5,80	5,80

(1) Les emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB6500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETP ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

68

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	0	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Adjoint administratif terr.	C	ADM	432	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	0	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	S	368	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	11 914,80	11 914,80
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	11 914,80	11 914,80

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	11 914,80	11 914,80
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	11 914,80	11 914,80

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 000,00	2 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 000,00	2 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 000,00	III 2 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 000,00	2 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	2 000,00	2 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-2025-006-CDE-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/04/2025

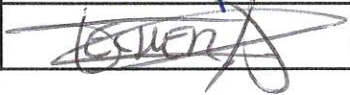
Présenté par La Présidente (1),

A Hôtel de Ville de Salazie - Salle de Réunion , le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée de la Caisse des Ecoles de Salazie(2), réunie en session Conseil d'administration

A Hôtel de Ville de Salazie - Salle de Réunion , le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de la Caisse des Ecoles de Salazie (2),(3).

Catherine AMOURDOM	
Cathrine RAMIN	
Cynthia LALLEMAND	
Emilie GAZE	
Lindsay BETON	
Magali NAVARRO	
Marie Ange VIADERE	
Nicaise GONOT	
Pascale NABA	
Sidoleine PAPAYA	
Sophie TECHER	

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2025, et de la publication le 14/04/2025

A Commune de Salazie, le 08/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
974 219 740 214 - 20250408-2025-006-CDE-DE
Date de rétrotransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025